

Intersyndicale de l'enseignement technique agricole public
de Midi-Pyrénées
Snetap-FSU – Syac-CGT – Snerma-FO

A Monsieur le Directeur régional de
l'alimentation, de l'agriculture et de la
forêt de la région Languedoc Roussillon
Midi-Pyrénées

Cité administrative
Bâtiment E
Boulevard Armand-Duportal
31074 Toulouse Cedex

Objet : Organisation et dotation du SRFD

Date : 2 février 2016

Monsieur le Directeur régional,

Nous tenons d'abord à rappeler notre opposition à la « réorganisation des services de l'État », que nous serions plutôt tentés d'appeler « désorganisation », propre à dégrader fortement et durablement le Service Public.

Nous constatons et déplorons un processus à marche forcée, destructeur des collectifs, des agents et du service public.

Nous regrettons que vous n'ayez pas saisi le CHSCT-REA de Midi-Pyrénées sur l'impact de la réorganisation du service à Toulouse.

Qui peut croire que le service public ne perdra rien au change ? L'Éducation nationale a fait le choix de maintenir deux recteurs et rectorats, comme les académies de Toulouse et Montpellier.

D'autres choix étaient possibles pour l'organisation des services chargés de la formation. Une seule autorité académique et un-e seul-e chef-fe de service pour une région aussi étendue que l'Irlande, comprenant 13 départements, c'est clairement un très mauvais signal envoyé aux agents, du SRFD comme des EPLEFPA, ainsi qu'aux usagers.

Nous souhaitons le maintien de tous les postes du SRFD, qui peinait au quotidien pour exercer toutes ses missions, faute d'une dotation en personnel suffisante, en particulier celui de l'ex-poste de Chef-fe de SRFD de Midi-Pyrénées, avec des compétences et fonctions clarifiées et transparentes. Ce dernier doit rapidement passer au mouvement si besoin.

Par exemples :

- Que devient le poste de chargé de mission d'inspection de la formation par apprentissage de Midi-Pyrénées ?
- Que devient le poste qui avait été créé pour venir en appui au DR-TIC sur le numérique éducatif en Midi-Pyrénées ?
- Les deux postes de DR-TIC sont-ils maintenus ?
- Que deviennent les services des examens des deux ex-SRFD ?

Aussi, nous demandons :

- un bilan chiffré des postes en SRFD, avant et après la fusion :
- un engagement ferme sur le maintien des deux sites dotés à la hauteur des besoins, sans perte de postes :
- la présentation rapide d'un organigramme du SRFD comprenant les deux sites et définissant précisément les fonctions de chacun-e.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur régional, l'assurance de nos salutations distinguées et de notre attachement au service public.

Pour le Snetap-FSU, Olivier GAUTIE
Pour le Syac-CGT, Ludovic ARBERET
Pour le Snerma-FO, Emmanuel CHARASSE